



1. IDENTIFICATION

- **Nom commercial** RIO
- **Utilisation** *détartrant liquide pour cafetières électriques*
- **Fabricant** AXOR S.r.l.
Via dell'artigianato, 8 - 35020 PERNUMIA (PD) - ☎ 0429-763476
corona@axor.net
- **Responsable fiche données de sécurité**
- **Numéro d'appel d'urgence centre antipoison BERGAMO ☎ 800-883300**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- **Classification de la préparation** Cette préparation est classée comme **irritante**.
- **Risques physiques/chimiques** Cette préparation ne présente aucun risque particulier relatif à ses propriétés physiques et chimiques.
- **Risques pour la santé** Cette préparation est irritante pour les voies respiratoires, la peau et très irritant pour les yeux.
- **Risques pour l'environnement** Vu la forme de la préparation, dans des conditions normales d'utilisation il n'y a aucun danger pour l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- **Composition de substances classées comme dangereuses conformément au règl. 648/2004/CE et sa classification:**
mélange d'acides et sels organiques

conc.	Nom chimique	CAS	N° CE	Symbole	Phrases de risque*
< 25 %	acide 2-hydroxypropionique	50-21-5	209-954-4	Xi	R38-41

* les phrases R sont indiquées intégralement dans le point 16

4. PREMIERS SECOURS

En cas de doute lorsque les symptômes persistent, appeler un médecin en mettant à disposition la fiche de sécurité de la préparation. Ne rien donner par voie orale à des personnes inconscientes.

- **Contact avec la peau** En cas de contact avec la peau, la victime peut avoir une irritation cutanée.
Enlever les vêtements contaminés et se laver abondamment à l'eau et au savon les parties du corps entrées en contact avec la préparation
- **Contact avec les yeux** En cas de contact avec les yeux, la victime peut présenter les symptômes tels que : brûlure et irritation.
Dans ce cas, laver immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- **Ingestion** **Si la victime est consciente :**
Ne pas faire vomir. Donner un ou deux verres d'eau pour diluer l'agent caustique et appeler immédiatement un médecin.
Si la victime n'est pas consciente :
ne rien donner par voie orale si la victime n'est pas consciente.
Appeler un médecin ou transporter la victime le plus rapidement possible à l'hôpital le plus proche.
- **Inhalation** Aérer les locaux. Éloigner tout de suite la victime du milieu contaminé et la garder au repos dans un endroit aéré. En cas de difficultés de respiration, consulter immédiatement un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

En cas d'incendie, utiliser:

- **moyens d'extinction** mousse, poudre, CO2, eau pulvérisée
- **moyens d'extinction interdits** ne pas utiliser des jets d'eau
- **moyens de protection** utiliser des dispositifs de protection des voies respiratoires
- **autres informations** refroidir les récipients exposés au feu par de l'eau

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- **Précautions individuelles** indossare guanti ed indumenti protettivi
- **Précautions pour l'environnement** Contenere le perdite con terra o sabbia. Evitare che il prodotto raggiunga corsi d'acqua o fognature, nel caso di fuoriuscite di quantità rilevanti avvisare le autorità competenti.
- **Méthodes de nettoyage** Raccogliere velocemente il prodotto indossando indumenti protettivi. Raccogliere il prodotto per il riutilizzo, se possibile, o per l'eliminazione. Eventualmente assorbirlo con materiale inerte. Successivamente alla raccolta, lavare con acqua la zona ed i materiali interessati recuperando le



les eaux usées et les envoyer éventuellement à la décharge autorisée.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- **Précautions de manipulation** éviter tout contact direct avec les yeux et la peau
- **Conditions de stockage** stocker le produit seulement dans des emballages d'origine et fermés
- **Indication pour les locaux** stocker dans des locaux frais et aérés

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- **Protection respiratoire** pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation
- **Protection des mains** il faut choisir le dispositif de protection individuelle ayant la meilleure résistance aux agents chimiques, en tenant compte des résultats des essais obtenus selon la norme EN374. Utiliser des gants de latex naturel, néoprène, nitrile, PVC nitrile.
- **Protection des yeux** lunettes hermétiques ou avec visière
- **Limite d'exposition** -----

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- **État** liquide
- **Couleur** bleue
- **Odeur** caractéristique
- **Solubilité dans l'eau** complète
- **Point d'inflammabilité** non inflammable
- **pH** 2 – 2.3
- **pH (solution 20%)** 2.5 – 3.8

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- **Stabilité** stable dans des conditions normales
- **Conditions à éviter** aucune en particulier
- **Substances à éviter** éviter le contact avec d'autres produits
- **Dangers de décomposition** aucune substance pouvant se former en quantité dangereuse suite à la décomposition du produit, n'est connue.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- **Contact cutané** Irritant. Provoque des irritations de la peau suite à des contacts constants avec la peau.
- **Contact oculaire** Irritant. Provoque des irritations oculaires sévères.
- **Ingestion** Irritant. Provoque des irritations de la cavité buccale et du tube digestif.
- **Inhalation** Irritant. L'irritation se produit suite à une forte quantité de produit inhalé.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Utiliser selon la bonne pratique de travail, éviter de disperser le produit dans l'environnement. Utiliser cette préparation selon le mode d'emploi.

- **Écotoxicité** Ce produit ne possède pas d'effets d'inhibition sur l'activité des micro-organismes et dans des conditions appropriées peut être envoyé aux stations de traitement des déchets, en évitant d'introduire des solutions concentrées du produit dans les stations d'épuration des eaux. Le pH doit être compris entre 5.5 et 9.5.
- **Mobilité** Dans l'eau et le sol la solubilité et la mobilité sont importantes. Une contamination des nappes phréatiques est possible en cas de pluie.
- **Persistance et dégradabilité** Cette préparation contient des agents tensioactifs conformément aux critères de biodégradabilité établis par le règlement détergents EU (EC/648/2004). Les substances organiques présentes peuvent être éliminées dans des stations de traitement des eaux usées.
- **Potentiel de bioaccumulation** Non bioaccumulable

13. CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION



FICHE DE SÉCURITÉ
Règl. (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RIO

MISE À JOUR n° 5
Date d'établissement 05/01/2011

Respecter toute précaution de manipulation comme indiqué dans le paragraphe 8.

- **Élimination de la préparation** Récupérer si possible. Envoyer à des stations d'élimination autorisées ou incinération dans des conditions contrôlées. Respecter les lois nationales et locales en vigueur.
- **Élimination des emballages** L'utilisateur doit tenir compte des obligations et prescriptions locales relatives à l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- **Routier (ADR) et ferroviaire (RID)** non réglementé
 - **Dénomination correcte des expéditions** -----
- UN ----- Classe -- Groupe d'emballage ---

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses et préparations dangereuses selon les dir. 2006/8/CE du 23 janvier 2006 et selon le règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)

SYMBOLES

- Phrases de risque

- Conseils de sécurité

Xi irritant

R41 Risque de lésions oculaires graves

R38 Irritant pour la peau

S2 Conserver hors de la portée des enfants. Conserver hors de la portée des enfants

S25 Éviter le contact avec les yeux

S26 En cas de contact avec les yeux se laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin

S46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche a été mise à jour conformément à la modification du 23 janvier 2006 dir. 2006/8/CE et du règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH). Bibliographie essentielle :

ECDIN – Environmental Chemicals Data and Information Network – Joint Research Centre, Commission of the European Communities
SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS – Eight Edition – Van Nostrand Reinold
ACGIH – Threshold Limit Values – 2004 edition

Les informations indiquées ci-dessus se basent sur nos connaissances à l'époque de la rédaction du présent document.

Elles ne se réfèrent qu'au produit indiqué et ne constituent aucune garantie de qualité.

L'utilisateur doit vérifier si ces informations sont appropriées et intégrales quant à l'utilisation spécifique prévue.

Légende phrases R mentionnées au point 3 :

- R38 Irritant pour la peau
R41 risque de lésions oculaires graves

La présente édition de cette fiche de sécurité remplace intégralement toute version précédente.

Cette fiche complète le bulletin technique sans le remplacer, les informations contenues se réfèrent aux connaissances du produit à l'époque de l'envoi. Compte tenu des utilisations différentes et des interférences avec des éléments qui ne relèvent pas du fabricant, aucune responsabilité relative aux indications ci-dessus n'est établie.